



CUMITATU DI A MUNTAGNA CORSA

*RIUNIONE DI U CUMITATU DI A MUNTAGNA CORSA
U SALGE, LUNI U 28 DI NUVEMBRI DI U 2022*

SOMMAIRE

02

**RÉUNION DU COMITÉ
DE MASSIF DE CORSE**

03

**CUMITATU DI A
MUNTAGNA CORSA**

04

**MISE EN ŒUVRE DU
SADPMC 2021-2022 :
PROJETS VALIDÉS PAR
LA COMMISSION
PERMANENTE**

07

**PROPOSITION DE
MÉTHODOLOGIE DE
RÉVISION DU SADPMC**

8

**GESTION DE LA
RESSOURCE « EAU » :
PROBLÉMATIQUES,
ENJEUX, MOYENS ET
PERSPECTIVES**

10

**MOTION :
PROPOSITION
RELATIVE À UNE
DEMANDE DE
PROLONGATION DU
PLAN AVENIR
MONTAGNES**



RIUNIONE DI U
CUMITATU DI
A MUNTAGNA
CORSA



28/11/2022

CASA CUMUNA
U SALGE

Jean-Félix Acquaviva, Président délégué du Comité de Massif de Corse et Gilles Giovannangeli, Conseiller exécutif de Corse, réunissent le lundi 28 novembre 2022 à 10h00 les membres du Comité de Massif de Corse, à la mairie d'U Salge.

Les instances du Comité de Massif examinent l'ordre du jour suivant :

- Mise en œuvre du Schéma d'Aménagement, de Développement et de Protection du Massif Corse 2021-2022 : les projets validés par la commission permanente ;
- Proposition de méthodologie de révision du SADPMC ;
- Gestion de la ressource « EAU » : problématiques, enjeux, moyens et perspectives ;
- Motion : proposition relative à une demande de prolongation du Plan Avenir Montagnes.

U CUMITATU DI A MUNTAGNA CORSA

PARLEMENT DE LA MONTAGNE CORSE

Depuis son arrivée aux responsabilités, le Conseil exécutif de Corse a fait de la politique en faveur de l'intérieur et de la montagne une priorité absolue. La Collectivité de Corse s'engage ainsi fortement dans ce domaine, en particulier à travers l'action du Comité de Massif de Corse.

Pour rappel, cet outil a pour vocation de fixer les objectifs nécessaires au développement, à l'aménagement et à la protection des territoires de l'intérieur en Corse.

Les territoires de la montagne Corse représentent 60 à 70% de notre île. **Le Comité de Massif s'inscrit dans une dynamique au service de la reconquête de l'intérieur de la Corse.**

Afin de mettre en œuvre le Schéma d'Aménagement, de Développement, et de Protection du Massif corse, la Collectivité de Corse a initié un plan de financement de 183 millions d'euros pour la période 2017-2023.



Le Comité de Massif de Corse est un outil efficace et concret, pour revitaliser et dynamiser les territoires de l'intérieur.

Le Comité de Massif de Corse réunit ses membres de façon délocalisée au cœur des villages pour réaffirmer les liens avec les territoires de l'intérieur et la volonté d'agir par des actions concrètes dans des secteurs prioritaires tels que la santé, l'éducation, le numérique, la culture, le pastoralisme, le développement d'un tourisme durable et intégré...



MISE EN ŒUVRE DU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT, DE DÉVELOPPEMENT ET DE PROTECTION DU MASSIF CORSE 2021-2022 : LES PROJETS VALIDÉS PAR LA COMMISSION PERMANENTE

Depuis janvier 2021 jusqu'à ce jour, la Commission Permanente du Comité de Massif s'est prononcée en faveur d'une intervention du fonds montagne de **21 554 472,86 €** ayant permis la concrétisation de 200 opérations représentant un montant total de **37 919 820,43 €** tous financements confondus, soit un taux d'intervention moyen de **56,8 %**.

Axe 1 : Réseaux et infrastructures

7 157 909,38 €
de fonds montagne

ayant permis la mise en œuvre **10 494 724,87 €** de crédits, tous financements confondus, pour :

- 77 opérations au titre du RDA – participation du fonds montagne pour 6 461 912,97 € en investissement et 534 370,81 € en fonctionnement ;
- 127 communes dans le cadre de l'AAP numérique : 976 591,49 €.

Cet axe a fortement été utilisé pour le rattrapage des infrastructures d'eau et d'assainissement, en termes d'investissement bien sûr, mais également en fonctionnement puisque ce sont 23 procédures de Déclaration d'utilité publique de la ressource en eau et d'études Gemapi qui ont pu être finalisées, pour un montant de 534 370 € de fonds montagne (884 320 € de montant d'opération).

Axe 2 : Services de base

4 270 859,07 €
de fonds montagne

pour un montant de **9 159 338,45 €** de projets :

- 27 opérations au titre du RDA - participation du fonds montagne pour 3 791 396,10 € en investissement et 119 414,33 € en fonctionnement ;
- 3 opérations au titre de l'AAP Santé pour un montant de 233 517,64 € d'intervention ;
- 3 opérations au titre de l'AAP Culture pour un montant de 126 531 € d'intervention ;
- Parmi ces financements, 2 opérations ont été menées au titre du Plan Avenir Montagne pour la création de A casa di l'artigiani à Lugu di Nazza et d'un centre d'immersion linguistique à E Valle d'Alisgiani.

Cet axe se voit fortement sollicité pour des interventions en faveur de mesures sanitaires en direction des populations, avec la rénovation de casernes et la création de structures de santé (ESP et MSP) et l'aide aux équipements dans le cadre de l'AAP santé (CHI Corti-tattone, Sartè, U Serenu...)

De même, plusieurs acquisitions de véhicules de déneigement ont été soutenues pour permettre aux communes d'intervenir sur leur voirie communale.

Enfin, l'AAP Culture permet une revitalisation des territoires les plus contraints avec le soutien de structures proposant un programme à l'année (Orma Creazione, Zia Mattea...)

MISE EN ŒUVRE DU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT, DE DÉVELOPPEMENT ET DE PROTECTION DU MASSIF CORSE 2021-2022 : LES PROJETS VALIDÉS PAR LA COMMISSION PERMANENTE

Axe 3 : Tourisme de montagne

9 939 569,88 €
de fonds montagne

pour un montant de **17 834 179,64 €** de projets :

- 25 opérations au titre du RDA impliquant le fonds montagne pour 5 973 488,45 € en investissement et 115 816 € en fonctionnement ;
- 5 opérations au titre de l'AAP tourisme pour un montant de 309 954,26 € (total projets 664 314,23 €) ;
- Parmi ces financements, l'intervention à hauteur de 5 093 121,78 € du fonds montagne a permis l'inscription ou la labellisation au Plan Avenir Montagne de 15 opérations représentant un total de 11 740 387 € sur ce seul axe.

Cet axe a été mobilisé pour répondre aux besoins de financements du Plan Avenir Montagnes.

Il permet une mise en valeur touristique et patrimoniale en corrélation avec les orientations définies par le SADPMC, notamment autour de la strada Paolina, et des grands itinéraires de randonnées (rénovation refuges, sentier de Caprunale...).

Il est complété par un AAP en faveur de l'hébergement touristique qui a d'ores et déjà permis de retenir 5 opérations permettant de pallier les manques d'offre en territoires de montagne.

Axe 4 : Agriculture pastorale et productive

1 799 894,21 €
de fonds montagne

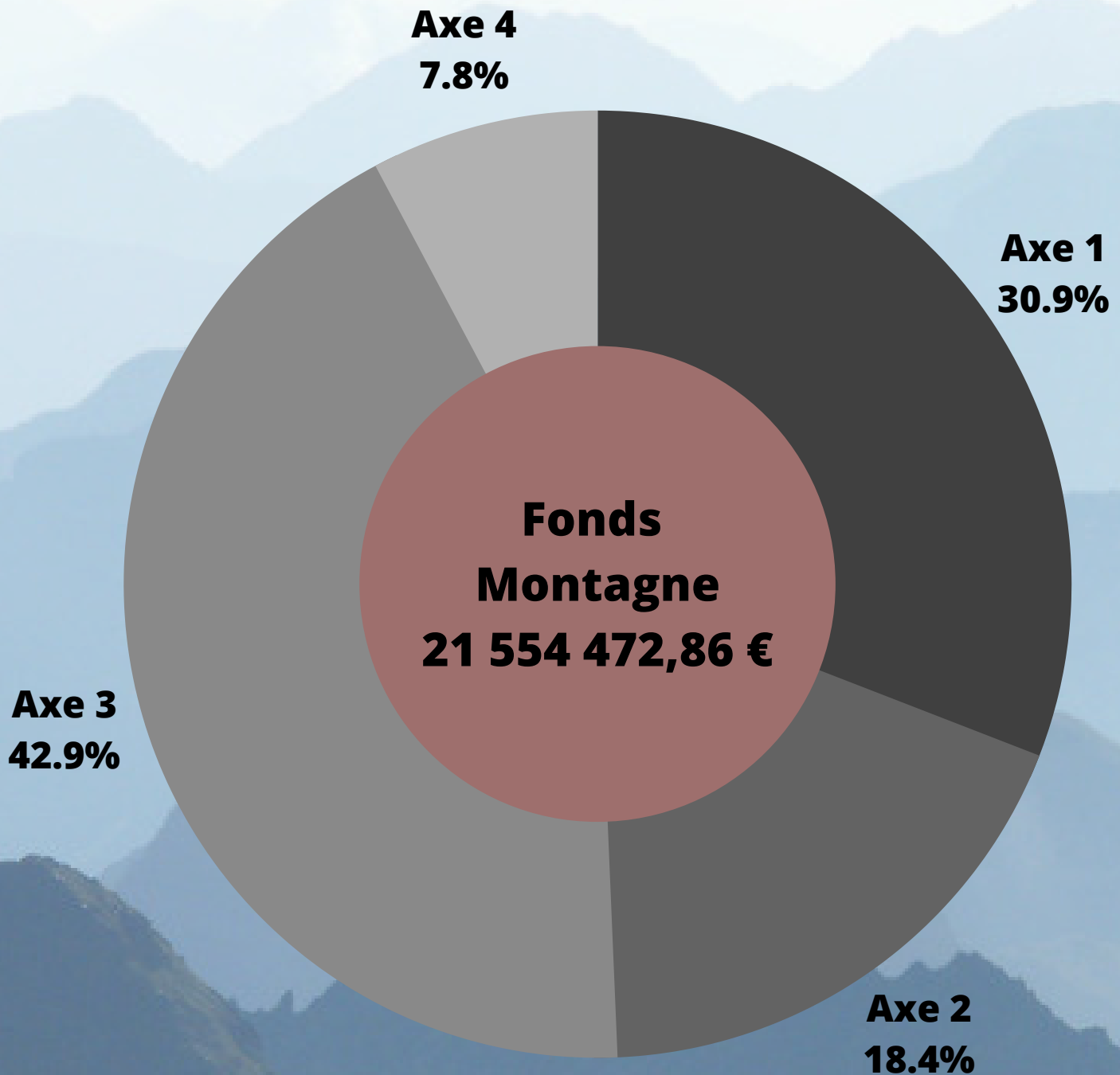
pour un montant de **3 107 665,67 €** de projets :

- 20 opérations au titre du RDA impliquant le fonds montagne pour 1 559 609,46 € en investissement et 240 284,75 € en fonctionnement
- 8 opérations au titre de l'AAP Bois, dont 98752,20 € en 2022 et 176 554,90 € en 2021.

Cet axe a connu un regain de mobilisation depuis 2022, avec notamment les orientations affirmées en faveur de l'autonomie alimentaire lors des assises de la Montagne qui se sont déroulées à Montegrossu en février 2022.

C'est ainsi que près de 600 000 € ont d'ores et déjà été attribués pour des Projets alimentaires territoriaux (A Ghisunaccia, I Prunelli di Fiumorbu, Vntisari), pour des vergers et jardins partagés, ou encore pour des études liées à cette thématique.

Répartition de l'intervention du Fonds Montagne par axe



Axe 1 : Réseaux et infrastructures

Axe 2 : Services de base

Axe 3 : Tourisme de montagne

Axe 4 : Agriculture pastorale et productive

PROPOSITION DE MÉTHODOLOGIE DE RÉVISION DU SADPMC

L'élaboration d'un schéma d'aménagement, de développement et de protection de la montagne (SADPM) est une prérogative confiée aux comités de massifs depuis l'avènement de la première Loi Montagne de 1985.

La Loi n°2016-1888 du 28 Décembre 2016 de modernisation, de développement et de protection des territoires de montagne renforce les missions du Comité de Massif et reconnaît la Corse en tant qu'« île montagne ».

En février 2017, l'Assemblée de Corse approuve le premier SADPM Corse qui contribue à faire converger, pour ce qui concerne les territoires de l'intérieur et de la montagne, les politiques relatives aux différentes compétences de la Collectivité de Corse, à les optimiser, à les simplifier dans leur mise en œuvre pour les acteurs de terrain et les collectivités locales, et à les insérer dans une logique de résultats.

Ces territoires sont sources de richesses naturelles et patrimoniales (forêt, eau, ...) mais souffrent néanmoins de désertification et d'un déficit de gestion du foncier. Ainsi; la problématique d'aménagement de la montagne et de l'intérieur corse se pose, aussi bien en termes de protection, qu'en termes de gestion du territoire, notamment à cause des constats avérés suivants :

- la déprise humaine et la régression des activités agricoles et pastorales, gestionnaires de l'espace, qui favorisent l'augmentation du couvert végétal et une consommation désorganisée des sols ;
- le mitage et la banalisation de l'architecture rurale, qui déstructurent la fonctionnalité des villages et le paysage.

Le premier Schéma d'Aménagement, de Développement et de Protection de la Montagne Corse s'articule autour de 4 axes :

- Mise à niveau des infrastructures et réseaux (Eau et assainissement, électrification, aménagement numérique, énergies renouvelables) ;
- Amélioration des services de base (santé, éducation, formation) ;
- Tourisme de montagne ;
- Agriculture de montagne

Le premier SADPM 2017-2023 arrive en fin de mise en œuvre, une révision va être amorcée et sera initiée lors des Assises de la Montagne prévues en février 2023 avec l'ensemble des acteurs de la montagne. Il s'agit aujourd'hui de proposer une méthodologie de révision qui prendra en compte le bilan aussi bien quantitatif avec la mise en œuvre du règlement des aides que qualitatif avec les travaux des groupes de travail ainsi que la définition de la typologie de la montagne corse.



GESTION DE LA RESSOURCE « EAU » : PROBLÉMATIQUES, ENJEUX, MOYENS ET PERSPECTIVES

Avec l'accélération du changement climatique actuel, la hausse des besoins et la nécessité d'organiser un partage équitable de la ressource, l'eau est devenue un des enjeux majeurs de notre époque. Sa gestion est désormais de toutes les préoccupations.

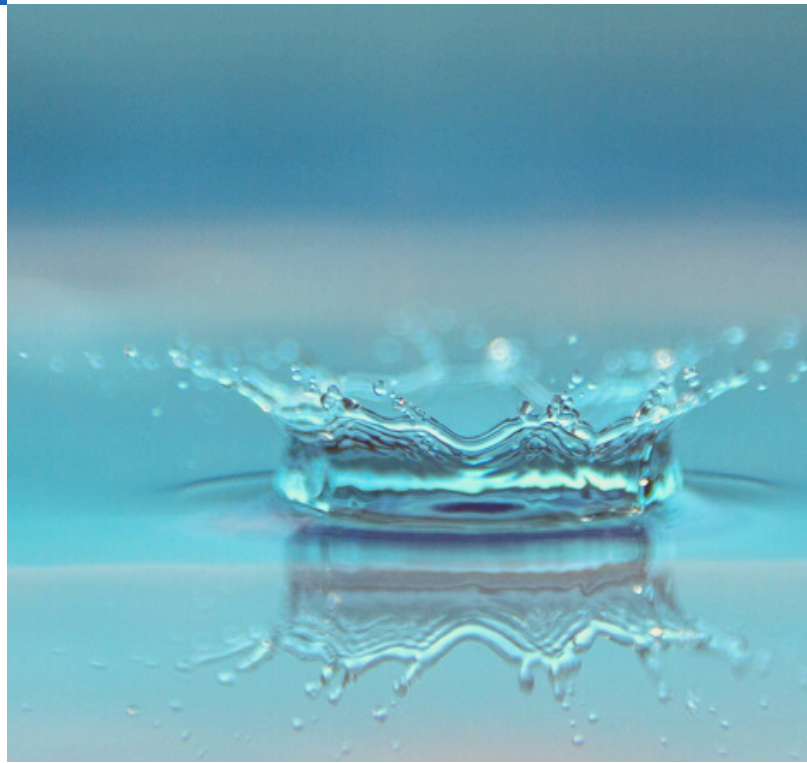


Le bassin de Corse recouvre 8 757 km², 360 communes, dont 98 communes littorales et comprend plus de 330 000 habitants et près de 3 000 km de cours d'eau. La Corse dispose d'un remarquable taux de milieux aquatiques en bon état écologique, chimique et quantitatif.

Cela implique donc des actions de préservation de la qualité et de la richesse de ce patrimoine naturel. Mais si la Corse dispose de cet atout majeur, l'île est également handicapée par un retard infrastructurel conséquent.

Il s'agit donc de rattraper ce retard et de trouver des solutions durables pour relever le défi du changement climatique et protéger nos ressources par la mise en œuvre d'une politique globale de l'eau volontaire et concertée avec l'ensemble des acteurs.

Il convient de rappeler que l'élaboration du Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) à l'échelle de l'île répond aux grands enjeux du bassin, à savoir la lutte contre les pollutions, la préservation et restauration de la ressource, des milieux aquatiques humides et littoraux et de leur biodiversité.





Le plan Acqua Nostra 2050 voté par l'Assemblée de Corse permet de faire face à ce déficit infrastructurel et à l'accélération du changement climatique. L'OEHC a estimé nécessaire de devoir prioriser certaines opérations sur une échelle de temps plus courte pour une mise en opérationnalité accélérée d'Acqua Nostra. Ce plan offre les garanties nécessaires aux exigences environnementales mais surtout aux besoins de la population et à ceux liés au développement d'une économie productive, notamment pour le secteur agricole, dans la perspective d'une autonomie alimentaire.

À l'aube du **transfert de compétence « Eau et Assainissement »** prévu par la loi NOTRE, aider les communes, les groupements de communes et les EPCI dans leurs projets de mise à niveau de leurs infrastructures d'eau potable et d'assainissement ainsi que dans le domaine de la gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI) constitue une priorité. **Une résolution** à ce sujet **pourrait être prise par les membres du Comité de Massif.**



L'Assemblée de Corse vient également d'approuver à la session des 24 et 25 novembre 2022, le Guide et règlement des aides dans le domaine de l'eau, qui sera présenté aux membres du Comité de Massif.

Il apparaît indispensable que **le processus de négociation avec l'État intègre un volet gouvernance ainsi qu'un volet financier permettant la mobilisation de fonds à la hauteur de ces enjeux stratégiques dans le domaine de l'eau en Corse.**

MOTION : PROPOSITION RELATIVE À UNE DEMANDE DE PROLONGATION DU PLAN AVENIR MONTAGNES

Le plan « Avenir montagnes » se déploie en Corse à travers le volet " Avenir montagnes investissement ".

Le volet « Avenir montagnes investissement » permet de financer des projets d'investissement pour la transition touristique et d'accompagner les territoires de montagne vers une offre touristique résiliente, durable et adaptée aux spécificités de chaque massif.

Les axes clés du Plan Avenir Montagnes

Axe 1

**FAVORISER LA
DIVERSIFICATION DE
L'OFFRE ET LA CONQUÊTE
DE NOUVELLES
CLIENTÈLES**

Axe 2

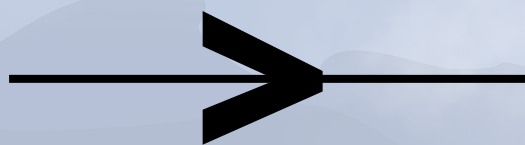
**ACCÉLÉRER LA
TRANSITION
ÉCOLOGIQUE DES
ACTIVITÉS TOURISTIQUES
DE MONTAGNE**

Axe 3

**DYNAMISER
L'IMMOBILIER DE LOISIR
ET ENRAYER LA
FORMATION DE « LITS
FROIDS »**

Les projets du Comité de Massif identifiés au titre du Plan Avenir Montagnes

2021



2022



3 265 771 €
de Fonds Montagne



6 PROJETS



8 238 903 €
alloués par la CdC
dont **2 370 101 €**
de Fonds Montagne



10 PROJETS